

Gélinas, Monique (BAPE)**230****DC9**Projet d'implantation du terminal
méthanier Énergie Cacouna
Cacouna**6211-04-005**

-----Message d'origine-----

De : Pierre-Paul Sénéchal**Envoyé :** 16 mai 2006 15:45**À :** Fillion, Jean-Sébastien (BAPE)**Objet :** Question Cacouna

Je vous remercie de bien vouloir transmettre cette question aux membres du BAPE.

La question est d'ordre technique et elle s'adresse plus spécifiquement à M. Ernst Meyer représentant de DNV.

Sujet: périmètre de la zone d'exclusion

Lors ses audiences de Rivière-du-Loup, distinction a été faite entre *zone d'événement* et *zone de conséquences*. Le site de la zone d'événement inclut, je crois, cinq composantes principales: le site d'amarrage, les bras de déchargement, la conduite ou ligne cryogénique, les réservoirs de GNL, puis, les système de regaséification.

Si, par souci de protéger le marais et de s'éloigner des réservoirs de mazout existants, on devait repousser les réservoirs plus loin, la zone d'exclusion prévue devrait-elle accompagner la ligne cryogénique tout le long de son nouveau parcours. Quelles sont les prescriptions ou normes généralement reconnues à cet égard? Existe-il des normes pour chacune des composantes identifiées?

Pierre-Paul Sénéchal